

A2C
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 54 chemin des fourches
83310 COGOLIN

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 6 NOVEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Anne EYMERY, épouse HANOT, demeurant 54 chemin des fourches, 83310 COGOLIN,
Madame Charlotte HANOT, demeurant 54 chemin des fourches, 83310 COGOLIN,
Madame Claire HANOT, demeurant 54 chemin des fourches, 83310 COGOLIN,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée A2C au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 54 chemin des fourches, 83310 COGOLIN, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date de ce jour,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée,

Madame Anne HANOT, demeurant 54 chemin des fourches 83310 COGOLIN,

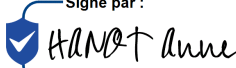
Madame Anne HANOT disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

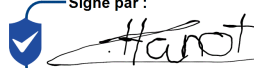
Madame Anne HANOT accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Le 6 novembre 2024

Anne HANOT

Signé par :

8152AB49CD06474...
Claire HANOT

Signé par :

719C730F312A4B3...

Charlotte HANOT

Signé par :

7B874262D375421...